

étrangers, non canadiens, de construire ce pipe-line? Serait-il avantageux pour le Canada de le faire? Nous avons parlé de normes maximales de propriété canadienne sur les plans financiers et autres. Le NPD, sans s'être étendu sur le sujet dans sa motion aujourd'hui, envisage que le public canadien construira ces canalisations sous l'égide de l'État. Serait-ce une bonne façon d'utiliser 5 milliards des fonds publics, ce qui suppose qu'on relèguerait au deuxième plan certaines autres questions? Les néo-démocrates commencent peut-être à imprimer de l'argent eux aussi. Nous n'avons pas pris de décision finale. Les principes directeurs ne sont pas définitifs.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Le temps de parole du ministre est terminé. La Chambre consent-elle à l'unanimité à laisser le ministre poursuivre?

**Des voix:** Continuez.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Cinq minutes.

**L'hon. M. Greene:** Je vais essayer de terminer très rapidement. Je remercie mes amis de leur obligeance. Ces principes directeurs donnent une idée de l'orientation générale de notre politique: un seul corridor, donc pas de pipe-lines partout dans le Nord; une participation canadienne maximale, sans toutefois être dogmatique car nous ignorons au juste dans quelle mesure les Canadiens pourront financer l'entreprise. Nous savons cependant—certains députés ont exprimé leur inquiétude à ce sujet—que toutes les sociétés canadiennes de construction de pipe-line travailleront à plein rendement et nous utiliserons tous les tuyaux qu'on pourra produire au Canada, voir dans le monde entier, pour la construction de ce pipe-line. Les indigènes auront le droit d'y participer au maximum et de se faire entendre, sous la protection du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Par-dessus tout, les ressources canadiennes auront droit d'accès au pipe-line. Il ne conviendrait pas que le pipe-line serve uniquement de pont pour le transport des ressources américaines vers les marchés des États-Unis, que nous profitons uniquement de la prospérité qui en accompagnera la construction, sans autres avantages d'aval.

Le point le plus important, c'est qu'on disposera d'un moyen pour acheminer vers les marchés le pétrole et le gaz naturel actuellement immobilisés. La clé de la croissance et de l'expansion dans notre grand pays réside dans les transports. On a souvent dit—et peut-être les gens de l'Ouest ne sont-ils pas tellement enthousiastes pour le moment—que sans le CP il n'y aurait pas de Canada. Si nous manquons de modes de transport pour nos ressources septentrionales, elles resteront immobilisées sur place et ne seront plus des ressources du tout mais simplement une promesse d'avenir enfouie dans le sol. Il est possible qu'on ne les trouve jamais en quantités suffisamment grandes ni suffisamment à proximité pour justifier la dépense des milliards de dollars que représentera le coût du pipe-line. Dans de telles conditions, il importe avant tout d'adopter comme principe qu'il nous faut avoir le droit d'accès à ce mode de transport.

Monsieur l'Orateur, je ne vais pas retenir pendant bien longtemps encore les députés. Ils se sont d'ailleurs montrés fort magnanimes à mon égard. Les études sont en

[L'hon. M. Greene.]

cours depuis le mois d'août dernier. Elles se poursuivent. Au plan politique, dès que nous nous sommes aperçus que l'oléoduc pouvait être la solution choisie nous avons contracté nos homologues américains pour leur dire que le transport maritime du pétrole nous inquiétait pour l'écologie de notre côte ouest. Nous leur avons demandé d'examiner l'autre solution soit l'itinéraire à travers le Canada. Il ne faut pas perdre de vue que, d'après les lois de notre pays, ce n'est pas à moi-même ni au gouvernement de dire à quelqu'un qu'il peut construire un oléoduc. La loi prévoit fort pertinemment qu'il appartient à un organisme quasi judiciaire, l'Office national de l'énergie, de déterminer si, oui ou non, un pipe-line peut ou devrait être construit et si cette construction est dans l'intérêt public. Mais il incombe au gouvernement d'entériner ou de rejeter cette décision.

Nous pouvons donc assurer aux sociétés pétrolières américaines et le gouvernement des États-Unis, de notre mieux et sur la base de nos connaissances actuelles et des certitudes que nous avons acquises—qui ne sont pas encore définitives en ce qui concerne l'écologie—qu'ils ne rencontreront pas, du côté canadien et du gouvernement d'Ottawa, d'obstacles arbitraires dans la réalisation de leur entreprise. Le facteur clé, comme me l'a dit un haut fonctionnaire américain, c'est le temps. Si la construction de cet oléoduc est dans l'intérêt du Canada, si elle est préférable—une fois que vous posez en prémisses que le pétrole de Prudhoe Bay doit être transporté par une voie ou par une autre—au point de vue économique et social de même qu'au point de vue de l'environnement, qu'elle suive la vallée du fleuve Mackenzie, alors le temps est le facteur clé. Peut-on le construire plus rapidement? Le projet vaincra-t-il les obstacles, ou si vous voulez, triomphera-t-il des formalités ralentissantes imposées par l'autorité réglementaire et le pétrole sera-t-il livré sur le marché plus rapidement s'il passait par la voie canadienne que si on s'efforçait de donner satisfaction aux diverses instances compétentes en matière d'environnement, et de l'acheminer par la voie maritime de Valdez?

Donc, il nous appartient, je crois, d'accélérer l'opération le plus possible sans prendre une décision hâtive qui revêt une telle importance pour l'avenir du Canada. Je crois, pour ma part, que nous avons procédé avec autant de diligence et de sérieux que possible. Je crois que nous avons fait preuve de prévoyance dans toute cette affaire. Nous sommes, je pense, en mesure de décider très rapidement dès qu'il nous apparaîtra que les entrepreneurs, les sociétés pétrolières et le gouvernement des États-Unis sont intéressés à utiliser la voie de la vallée du Mackenzie pour leur oléoduc principal et dès qu'il apparaîtra que dans l'intérêt du Canada c'est la voie que nous avons choisie au lieu de celle qui longe la côte de la Colombie-Britannique.

• (3.20 p.m.)

**M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova):** Monsieur l'Orateur, il est passionnant pour moi de suivre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) dans ce débat et de voir que cinq ministres sont présents ici. L'un d'eux est parti il y a une minute. C'est mieux que pendant la période des questions.

**M. Anderson:** Regardez de votre côté, il n'y a pas six députés.

**M. Comeau:** Selon le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) l'opposition dormait. Je ferai